



Cie HERACLES TIR A L'ARC

Siège social : 20, rue Armand

69100 VILLEURBANNE

Salle d'entraînement (septembre-mars) : Boulodrome municipal

17 rue de la Ligne de l'Est

69100 Villeurbanne

Tram T3, arrêt Bel Air- Les Broses

Terrain extérieur : 20 rue Armand 69100 Villeurbanne

FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

Comité Auvergne-Rhône-Alpes

Agrément FFTA N° 0169179

Agrément Jeunesse et Sport N° 69S111 28 mai 75

Etablissement Sportif : 69 ET 000743

tél. : 04 78 84 19 64

mail : contact@arc-villeurbanne.fr

site : www.arc-villeurbanne.fr

Association agréée loi de 1901

N° Préfecture du Rhône : W691068604

FEUILLE D'INSCRIPTION SAISON 2022/ 2023

De l'initiation à la compétition avec des entraîneurs diplômés.

Un matériel performant et évolutif prêté pour les tireurs débutants.

Un terrain de tir extérieur (5 m à 70 mètres) accessible en permanence.

	Cours encadrés	Jour	Horaires
JEUNES	U 11-Poussins (nés en 2013 et après) débutants et 2 ^{ème} année : 1 entraînement par semaine	Mercredi 2 groupes	13h30-14h45 14h45-16h
	Débutants jeunes B,M,C 1 ^{ère} année 2 entraînements par semaine	Mardi Vendredi	18h-20 h 18h-20 h
	Perfectionnants jeunes P,B,M,C 2 et 3 ^{ème} année 2 entraînements par semaine	Lundi Mercredi	18h-20 h 16h-18 h
	Compétiteurs jeunes B,M,C,J (objectif TAE DI+équipes) 3 entraînements par semaine (1 en autonomie)	Lundi Mercredi	18h-20 h 18h-20h
New	Activité féminine sport santé(début fin septembre)	Mardi	9h 30-11 h 30
ADULTES	Débutants	Vendredi	20h-22 h
	Perfectionnants (2 ^o et 3 ^o année)	Mercredi	20h-22 h
	Compétiteurs occasionnels	Mardi	20h-22 h
	Compétiteurs performance régionale	Lundi	20h-22 h
	Compétiteurs performance nationale	Jeudi	20h-22 h
	Accès autonome		
	Tir libre en salle (Réservé aux tireurs autonomes) Sous réserve de l'attribution des créneaux Les tireurs mineurs doivent se signaler à l'entraîneur	Lundi Mardi Mercredi Vendredi	10-12h/18-22h 9h30-12h/20h30-22 h 16h - 22 h 10-12 h/18h45-22h

La Compagnie Héraclès de Villeurbanne est une association loi de 1901, dédiée à la pratique sportive du tir à l'arc. Découvrir, progresser, s'entraîner, réussir en compétition, voilà ce qui réunit ceux qui adhèrent au club. Mener à bien ce projet de club nécessite de la part de chaque adhérent un don de son temps et de ses compétences pour assurer la vie quotidienne et la convivialité du club. Vous serez donc sollicités pour participer à différentes organisations. Adhérer, c'est aussi accepter cet investissement. Merci à tous de votre implication.

COUPON A REMETTRE lors de votre inscription

**Pièces obligatoires pour prise en compte du dossier : fiche d'adhésion + demande de renouvellement envoyée par la FFTA pour les anciens licenciés + certificat médical si nécessaire (sauf pour les mineurs) + chèque
Photo à déposer sur votre page personnelle du site FFTA après la prise de licence**

NOM :

N° Licence :

Prénom :

TYPE arc : classique / poulies / autre

TIR : cible ou parcours

1ère inscription renouvellement transfert : club précédent

(Rayer les mentions inutiles)

Adresse :

Code postal et Ville :

Nationalité :

Date de naissance : .. / .. / ..

Sexe (M/F) :

Profession :

Téléphone fixe :

Mobile :

E-Mail : (Obligatoire pour recevoir la licence dématérialisée)

Les informations du club sont transmises par mail. Je m'engage à les consulter et y répondre si nécessaire.

Date certificat médical : .. / .. / .. (à fournir à l'inscription)(moins d'un an pour une première licence)

Si mon CM a plus d'un an, je déclare avoir lu et rempli le questionnaire de santé annuel (confidentiel-formulaire FFTA)

Faire noter sur certificat médical « apte à la pratique du tir à l'arc y compris en compétition » (certificat de moins de 3 ans)

Si licence UNSS (sport scolaire) ou FFSU (sport universitaire) : Scolaire : Universitaire :
N° licence UNSS : ou N° licence FFSU :

	U11-Poussin (né après le 01/01/2013)	Benjamin/Minime/Cadet U13/U15/U18 (nés entre le 1/1/2006 et le 31/12/2012)	U21/-Junior (né entre le 1/1/2003 et le 31/12/2005)	Adulte (né avant le 31/12/2002)
Licence 2022/2023(*1)	31,5 €	43 € UNSS/FFSU : 20 €	43 € UNSS/FFSU : 20 €	71 € UNSS/FFSU : 20 €
Cotisation annuelle(*2)	127 €	127 €	137 €	144 €
Mise à disposition d'un arc pour l'année	(25€)	(25€)	(25€)	(50€)
Équipement personnel (*3)	(40€)	(40€)	(40€)	(40€)
Total : € € € €

Toute personne (licenciée ou cotisante) non à jour des paiements et du certificat médical dus au club au 31 octobre 2022 ne sera plus acceptée sur le pas de tir.

Vous présenterez en compétition votre licence via votre Smartphone ou une édition papier. Attention, une pièce d'identité peut vous être demandée par l'organisateur de la compétition

Pour les jeunes possesseurs d'une carte « Pass'région » valable pour la saison, réduction de 30€ : N°Pass :

Il est indispensable de la présenter au moment de l'inscription.

Règlement par : chèque espèces

Signature :

Montant total

(1*) Conventionnement sport adapté: 20 €. Conventionnement UNSS/FFSU : avoir obligatoirement un N° de licence

(*2) pour le 2^{ème} adhérent d'un même foyer fiscal cotisation= 90% de la cotisation normale, à partir du 3^{ème} adhérent 70%.

(*3) 8 flèches personnelles et un repose arc sont fournis aux débutants la première année d'adhésion.